

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
LIMITEE  
T/COM.10/L.51  
3 juin 1970  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMUNICATION EMANANT DE M. LOWELL R. WILEY CONCERNANT LE  
TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément à l'article 24 du règlement intérieur du Conseil de  
tutelle)

Le 15 mai 1970

Bob Mauri  
Appartement 101  
514 West 110th Street  
New York, N.Y. 10025

Conseil de tutelle,  
Organisation des Nations Unies,  
New York, N.Y. 10017

Messieurs,

Les auditions sur le Territoire sous tutelle des Iles du Pacifique auxquelles le Conseil de tutelle des Nations Unies procédera prochainement ne sont pas sans susciter mon vif intérêt. J'ai séjourné dans les îles Marshall de juillet 1968 à juillet 1969, en qualité de volontaire du Peace Corps. Professeur d'anglais (seconde langue) dans l'île Milli (atoll Milli), je crois avoir eu là une excellente occasion de me rendre compte, dans une certaine mesure, des sentiments des Micronésiens à l'égard de la situation passée, présente et future de leur pays.

Bien que servant dans l'armée active américaine, j'estime qu'il est de mon devoir de porter à la connaissance du Conseil de tutelle certains faits, que je considère comme des manquements scandaleux de la part des Etats-Unis d'Amérique dans l'exercice de leur rôle de Puissance administrante. Les dispositions prises en matière de services sanitaires et d'éducation restent purement théoriques. Il existe par exemple des rapports détaillés, mais inexacts, sur les écoles, où les élèves n'apprennent pratiquement rien et où, bien souvent, il n'y a pas même

de cours. Malheureusement, ce que j'ai vu me porte à croire que l'ensemble du Territoire compte à peine 10 écoles primaires aptes à préparer à l'enseignement secondaire. De même, il ne semble guère qu'aucun établissement d'enseignement secondaire supérieur mérite ce nom.

De plus, mon expérience personnelle me porte à croire qu'en Micronésie les Etats-Unis ont toujours eu et continuent d'avoir pour but le maintien d'un contrôle sur la région afin de servir leurs propres intérêts et que le bien-être des Micronésiens eux-mêmes n'entre nullement, ou entre bien peu, en ligne de compte. Je suis persuadé que, pris individuellement, les volontaires du Peace Corps font de leur mieux pour aider la population, mais je suis profondément inquiet de ce que je soupçonne être la cause profonde de la présence du Peace Corps dans le pays et des répercussions de cette présence.

Je connais notamment un cas où le Ministère américain de la défense est intervenu directement pour exiger l'annulation de la mise en oeuvre d'un programme juridique du Peace Corps, qui revêtait une importance certaine pour l'établissement d'institutions politiques qui auraient permis d'instaurer un début de démocratie au sein du gouvernement du Territoire sous tutelle. Le personnel du Peace Corps n'a pas hésité à reconnaître le rôle joué par le Ministère de la défense dans l'annulation de ce programme et a même communiqué des détails sur la manière dont les ordres avaient été transmis et sur les réactions de plusieurs de ses membres.

Certaines des rumeurs qui se propagent dans le pays sont invérifiables (celles qui concernent notamment des recherches sur la guerre chimique et bactériologique dans l'île d'Eniwetok et des transports de personnel et de matériel entre cette île et Dugway Proving Ground, etc.), mais d'autres pourraient faire l'objet d'un examen. Le Conseil de tutelle souhaiterait peut-être se mettre en rapport avec M. James A. Clifton, qui travaille actuellement au Centre d'études anthropologiques de l'Université de Prescott (Arizona). Il a vécu en Micronésie, où il était affecté comme chercheur anthropologue au projet Themis, patronné par le Ministère de la défense et dirigé par l'Université du Kansas. Des personnes qui ont participé à ce projet, encore en cours d'exécution, m'ont dit que M. Clifton avait démissionné de ce poste parce qu'il pensait que les incidences politiques de ces recherches n'étaient pas compatibles avec son intégrité d'universitaire.

Il avait exprimé son point de vue dans une lettre adressée à l'Université du Kansas, laquelle avait alors ouvert une enquête pour savoir s'il convenait ou non d'autoriser la poursuite des activités du projet Themos.

Les élections qui se tiendront en 1972 pour décider du statut définitif du Territoire paraissent au mieux une injustice sinon un acte de vol international qualifié. Le gouvernement du Territoire sous tutelle n'a fait aucun effort pour informer la population des solutions politiques qui lui sont offertes. Il essaierait plutôt, semble-t-il, d'empêcher la diffusion de renseignements à ce sujet.

Je vous saurais gré de me faire savoir si je puis être de quelque utilité au Conseil. Je suis prêt à n'épargner aucun effort pour l'assister dans sa tâche. Je vous remercie d'avance.

Veillez agréer, etc.

(Signé) Lowell R. Wiley

Copies : Membres élus  
Membres non administrants  
Membres administrants

-----